

VETRIGNE

PLACE DE LA MAIRIE ET AUX
ABORDS DE LA MAIRIE

 TERRITOIRE
DU LION

27 SEPT
8H - 17H



RESTAURATION & BUVETTE

EXPOSANTS:

3€ LE M LINÉAIRE



INSCRIPTIONS EXPOSANTS:

- EN SCANNANT LE QR CODE CI-CONTRE
OU EN TAPANT L'ADRESSE [HTTP://BOUTIQUE.MACOTISATION.FR/COLLECT/COMITE-DES-FETES-DE-VETRIGNE/VIDE-GRENIER-2026/3BLYAGDZ](http://boutique.macotisation.fr/collect/comite-des-fetes-de-vetrigne/vid-grenier-2026/3blyagd2) DANS LA BARRE DE RECHERCHE WEB)
- OU EN CONTACTANT LE COMITÉ DES FÊTES:
COMITEFETESVETRIGNE@YAHOO.COM
06 52 53 54 30





ORGANISATION ET RÈGLEMENT

- Participation :

- Cet événement est ouvert aux particuliers uniquement (vente exclusive d'objets personnels et usagés). Conformément à la loi, les particuliers doivent attester sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an.

Les exposants s'engagent à ne pas vendre de produits consommables sur place, tant liquide que solide.

- Inscriptions :

- L'inscription ne sera validée qu'à réception du **bulletin** ci-joint **complété** ou des **informations d'inscription demandées en ligne**, accompagnés du paiement (par **carte bancaire** en ligne ou par **chèque** à l'ordre du Comité des fêtes de Vétrigne) et de la **photocopie recto/verso d'une pièce d'identité**
- Les documents d'inscription sont à transmettre avant le 17 Septembre 2026 à :
Comité des fêtes de Vétrigne
54 Grand Rue - 90 300 VETRIGNE
- A noter que le bulletin d'inscription sera joint au registre pour remise au Maire de la commune de Vétrigne

- Emplacements et installation :

- Les emplacements (longueur au choix de l'exposant, 3€/m linéaire) font 2m de profondeur minimum. Un stand de 3m de profondeur pourra vous être attribué sur demande (à indiquer dans la case « remarques / souhaits » du bulletin d'inscription) en fonction des places disponibles.
- Les emplacements sont numérotés et attribués par les organisateurs, après paiement, en fonction de la taille des stands et à mesure des réservations. Le numéro de votre stand vous sera communiqué à votre arrivée.
- Les exposants sont tenus de présenter sur place, à la demande des organisateurs, une pièce d'identité et la preuve qu'ils ont acquitté le montant de la location de leur emplacement (facture).
- Les stands peuvent être mis en place à partir de 5h30 et doivent être mis en place au plus tard à 7h30. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant jusqu'à 8 heures.
- **Les véhicules pourront être déchargés sur l'emplacement, puis devront être garés sur le parking prévu à cet effet avant 8h00.**

- Propreté et sécurité :

- Chaque exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué (ainsi que les plantations environnantes), à laisser son emplacement propre (dans le même état qu'à son arrivée) et à repartir avec ses invendus et ses déchets. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident, de perte ou de dégradation sur les stands.

- Circulation :

- **La circulation des véhicules est interdite dans l'enceinte de la manifestation de 8 heures à 17 heures. Le site sera exclusivement piétonnier (vélos et trottinettes non autorisés). Les véhicules doivent être stationnés en dehors de l'enceinte de la manifestation.**

- Gestion des litiges

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes entre les exposants et les services fiscaux ou la SACEM.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(si inscription non possible en ligne sur

A renvoyer avant le 17 Septembre 2026

Coordonnées de l'exposant :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Email :

Pièce d'identité (CNI / Passeport) N° :

Délivrée le/...../..... par

N° immatriculation du véhicule :

Réservation :

- Nombre de mètres souhaités : mètres x 3 € = € au total.
- Remarques / Souhaits particuliers :
- Je joins un chèque de € à l'ordre de du Comité des fêtes de Vétrigne*
- Je joins obligatoirement la photocopie de ma pièce d'identité (recto/verso).

(*) Remboursable seulement en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs

Attestation sur l'honneur (obligatoire) :

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile, conformément à l'article R321-9 du Code pénal.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » (dans l'encadré) :

--

VIDE-GRENIERS ORGANISÉ PAR



54 Grande Rue
90300 VETRIGNE

Vous trouverez notre manifestation sur le site : www.vide-greniers.org

Inscription à effectuer de préférence en ligne (modèle de déclaration sur l'honneur à télécharger en ligne et à recharger complétée avec la copie recto-verso de carte d'identité):

- Sur <http://boutique.macotisation.fr/collect/Comite-des-fetes-de-Vetrigne/Vide-grenier-2026/3bIYAGdZ>
- Ou en scannant le QR code ci-dessous :



Ou dossier complet :

- Bulletin d'inscription ci-joint dûment complété et signé
- Chèque au nom du Comité des Fêtes de Vétrigne
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité

à envoyer ou déposer **avant le 17 septembre 2026** à l'adresse suivante (avec une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse si vous souhaitez un reçu papier) :

Comité des fêtes de Vétrigne
54 Grande Rue
90300 VETRIGNE

A noter que le bulletin d'inscription sera joint au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'organisateur :

comitefetesvetrigne@yahoo.com

Karen JOLY - 06 52 53 54 30 (laisser un message sur répondeur le cas échéant)